



Règlement du Festival Foot U13 PITCH

Saison 2026/2027



ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES EQUIPES

- 76 équipes sont engagées au festival foot U13 Pitch pour phase départementale
- Toutes les équipes U12/U13 du département de Loir et Cher de Football **engagées en championnat** participent au premier tour sauf, les équipes de niveau R1 (Blois Foot 41 – 1 et ASJ La Chaussée Saint-Victor – 1 qui rentreront au **deuxième tour**)

ARTICLE 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs ou joueuses licenciés(e)s à la F.F.F. ; licences enregistrées au nom du club, correctement et totalement remplies.
- Les U11 et U11F sont autorisés à pratiquer en U13 dans la limite de **3 par équipe**
- Les U14 F peuvent pratiquer en catégorie U13 (en mixité).
- **Pour le Festival départemental et consolant, l'effectif participant à la Finale doit être le même que lors du Tour N°3 (tolérance de 3 joueurs appliquée)**
- La présentation et la vérification des licences seront exigées avant le début des rencontres.
- Les joueurs ne peuvent participer au Festival U13 Pitch que pour un seul club, et être qualifié au plus tard le 31 janvier pour la finale. Une vérification sera effectuée le jour de la finale dès votre arrivée.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES EPREUVES

- 1^{er} et 2^{ème} tour, poule par secteur et le 3^{ème} tour sera un tirage au sort
- Formule championnat dans chaque poule (toutes les équipes se rencontrent).
- Les équipes sont réparties en poules de 3 ou de 4 équipes.
- Ordre des matchs pour une poule de 3 équipes : **A vs B / A vs C / B vs C**
- Ordre des matchs pour une poule de 4 équipes : **A vs B / C vs D / A vs C / B vs D / A vs D / B vs C**
- Temps de jeu pour une poule de 3 équipes : **2 X 17** min par match. **Total 68 minutes** pour les deux matchs
- Temps de jeu pour une poule de 4 équipes : **3 x 23** min par match. **Total 69 minutes** pour les trois matchs.
- Pas d'arrêt à la mi-temps : changement de camp seulement.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

- Victoire : 3 pts
- Nul : 1 pt
- Défaite : 0 pt
- En cas d'égalité à la fin des matchs de poules entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte dans l'ordre :
 - 1- Total jonglages «Pied Fort» et/ou « pied faible » des 8 meilleurs joueurs par équipe (puis comparaison des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} meilleurs scores)
 - 2- Résultat du ou des matchs les ayant opposés
 - 3- Meilleure différence de buts générale
 - 4- Meilleure attaque
 - 5- Epreuve des coups de pied au but (3 tirs au but par équipe)

ARTICLE 5 – LES JONGLAGES

- Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant les rencontres. L'éducateur d'une équipe notera les jonglages des joueurs d'une autre équipe et inversement.
- **Objectifs :**
 - 1° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 30 jonglages «Pied Faible»
 - 2° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 40 jonglages «Pied Faible»
 - 3° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 50 jonglages «Pied Faible»
- **Déroulement :**
 - 2 essais par thème et par joueur
 - Les surfaces de rattrapage ne sont pas autorisées
 - Départ du ballon au sol pour les jonglages «Pied».
 - Le joueur à l'obligation de reposer le pied entre chaque contact.
 - Finale : Défi technique + Défi Quizz

ARTICLE 6 – QUALIFICATIONS

- Voir document : « organisation festival foot U13 » pour les qualifications.
- Deux équipes du même club pourront se qualifier pour la finale départementale du Festival Foot U13 Pitch. En revanche, une seule équipe du même club pourra se qualifier pour la Finale Régionale. La finale du festival U13 se déroulera à 16 équipes. La finale départementale et consolante se dérouleront à 8 équipes
- Une équipe ayant fait forfait lors d'un tour de Coupe sera disqualifiée des tours suivants.
- Une équipe faisant « forfait général » dans son championnat est automatiquement disqualifiée de la coupe.
- Une équipe en entente avec un club support hors département ne peut concourir dans la compétition.
- Une équipe engagée en cours de saison (avant le tour 2) pourra intégrer la compétition en Festival Départemental.
- Une équipe du département engagée en championnat hors département peut concourir dans la compétition (sous réserve de l'alinéa 5 de l'article 6 du présent règlement).

ARTICLE 7 – LOIS DU JEU

- Le règlement du Foot à 8 U13 sera intégralement appliqué hormis la « PAUSE COACHING ».
- L'arbitrage à la touche par les jeunes **tutoré par un adulte** est obligatoire.

ARTICLE 8 – DISCIPLINE/FAIR-PLAY

- Tout joueur exclu lors d'une rencontre ne pourra participer à la rencontre suivante en cas de mauvais gestes.
- Tout joueur exclu lors d'une rencontre pour des propos injurieux sera exclu pour le restant de l'épreuve.
- Tout joueur exclu doit être inscrit sur la feuille de bilan.
- Toute équipe dont le comportement **d'un ou plusieurs parents, ou de l'éducateur**, va à l'encontre des valeurs de la Fédération pourra se voir disqualifiée. La Commission du Football des enfants est seule juge et sa décision sera sans appel.

ARTICLE 9 – RETOUR DES FEUILLES AU DISTRICT

- L'ensemble des documents administratifs doivent être renvoyés au District du Loir-et-Cher dans les 48 heures par le club recevant, par voie postale ou mail.

ARTICLE 10 – LITIGE

- Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission Football des Enfants du District de Loir-et-Cher dont, les décisions seront sans appel !